

## LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 30 MARS 2023

Date et heure de la séance : 5 AVRIL 2023 à 18 h 30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 17

Absents avec procuration : 5

Absents : 7

**Présents** : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAIRE - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

**Absents avec procuration** : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Sabrina LARRIEU procuration à Mme Karine VALLUY - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Sébastien MORIN.

**Absents** : Mme Nastascia ACCOT - M. Damien BONJEAN - Mme Sandrine BONNET - MM. Florian CATINOT - José MAGALHAES - Mme Valérie MONTEIRO - M. Hervé PRONONCE.

**Secrétaire de séance** : Mme Karine VALLUY.

**Président de séance** : Mme Jacqueline BOLIS.

**N° 23/04/05/008**

**OBJET : Demandes de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes pour financer les actions culturelles de la Ville.**

Afin de permettre aux collectivités de réaliser leur saison culturelle et/ou certains projets culturels, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et la Direction Régionale des Affaires culturelles, accordent des subventions.

Après avis favorable émis par la commission «finances-budget» au cours de sa réunion du 27 mars 2023, il est donc proposé aujourd'hui au Conseil Municipal :

➤ de solliciter des subventions suivantes pour le financement :

- du «festival de marionnettes et de théâtre d'objets» :
  - Auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : «soutien aux festivals» d'un montant de 6 000 €.

- Auprès de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes : « soutien au festival » d'un montant de 4000 € en 2023, 6000 € en 2024 et 2025

➤ et d'autoriser le Maire, ou son adjointe à la culture, à déposer les dossiers correspondants.

Le Responsable du service Culture sera chargé du suivi administratif des demandes.

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR EXTRAIT CONFORME.**

La Secrétaire de Séance,

**Karine VALLUY**



Le Maire,

**Hervé PRONONCE**

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le **11 AVR. 2023**  
Reçu en préfecture le **11 AVR. 2023**

La Directrice Générale des Services,

  
**Caroline SOULIGOUX.**

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).